

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
PROCURATIONS : 4		

Séance du 13 DECEMBRE 2023

Date de la convocation
7 décembre 2023

Date d'affichage
7 décembre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le TREIZE DECEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - Mme LOUPIAS, Adjoints,
M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BRUN-CASTELLY - M. MOUTARD - M. CARRERE - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme BOUNIN - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. ROUSSELLE - Mme BERGER-SABATIER - M. ALLÉE - Mme TEISSEYRE

Excusés : M. MONPEYSSEN - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ

Secrétaire de séance : Mme BOUNIN

2023 - 12 - 112

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
(PCS)

RAPPORTEUR : M. Jean-Luc GREGOIRE

Par délibération du 28 mars 2012, le lancement de la procédure d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté municipal du 29 janvier 2015, ce document de prévention dans la gestion de crise des risques naturels et/ou technologiques doit faire l'objet de mises à jour nécessaires pour sa bonne application.

La Commune de NYONS est exposée au risque inondation, feu de forêt, transport de matières dangereuses (TMD) et sismique.

Ce document est un plan de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il résulte de la Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et du décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005, ainsi que de la Loi dite MATRAS du 21 novembre 2021.

La mise en place du PCS relève d'un travail d'équipe interne en étroite collaboration avec les élus et les services de la Commune.

Le PCS a pour objectifs de prévoir :

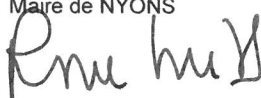
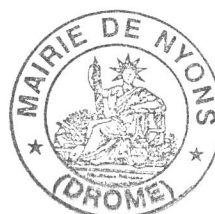
- Les moyens d'évaluation des risques en période de crise,
- L'alerte et l'information de la population,
- La mise en œuvre de moyens de protection de la population, voire l'évacuation des zones à risques en prévoyant l'accueil, l'assistance, l'hébergement des populations déplacées.
- Les moyens matériels et l'organisation opérationnelle de la commune pendant l'évènement,
- Les mesures permettant un retour à la normale en fin de crise.

L'actualisation de ce document doit être présentée et actée avant le 31/12/2023.

Le Conseil Municipal PREND ACTE des mises à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

Plan Communal de Sauvegarde

Mise à jour



Version 2023

Accusé de réception en préfecture
026112602205-20231213-DE-2023-12-112-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

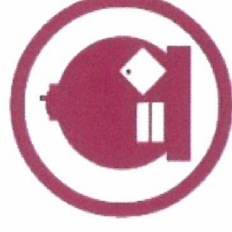
>>> Station classée de Tourisme



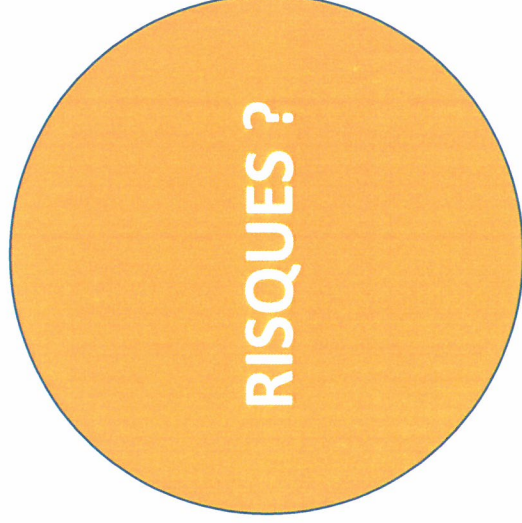
Les risques majeurs pour la commune de Nyons



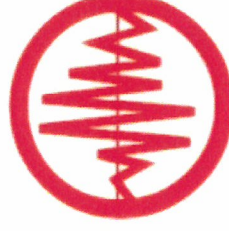
Inondations



Transport de
matières dangereuses
en surface et par
canalisation

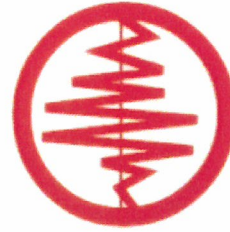
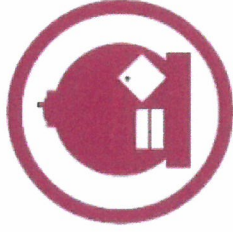


Feu de forêt



Sismique

Objectifs face à ces 4 risques majeurs



Présentation du sommaire

Partie 1 : Présentation générale de la commune et analyse du risque

Partie 2 : Organisation communale de crise : mise en place du PCC

Partie 3 : Alerte et information de la population

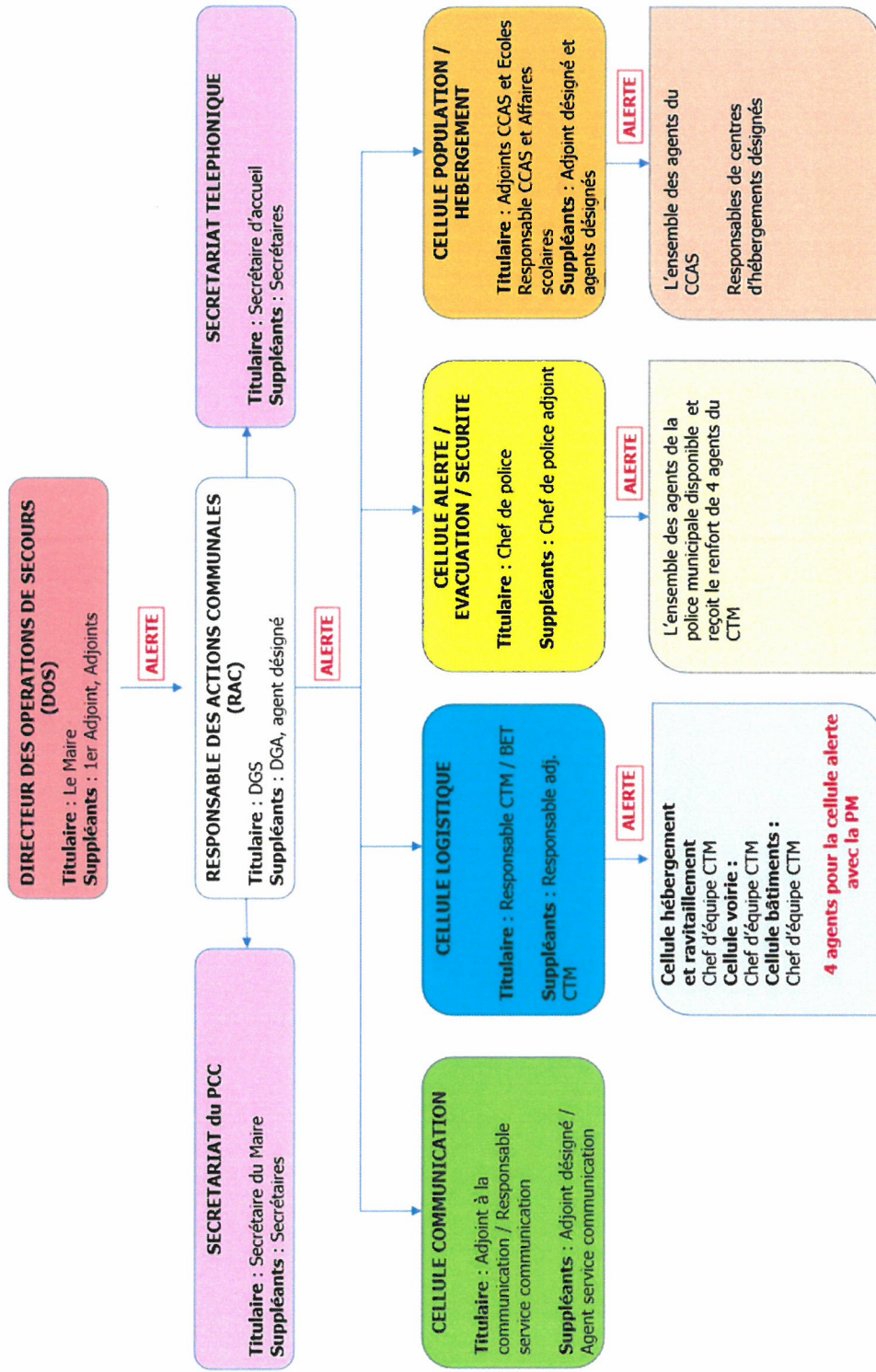
Partie 4 : Evacuation, accueil et hébergement de la population

Partie 5 : Stratégies d'intervention communale

Partie 6 : Moyens et ressources recensés

Annexes

Alerte et organisation du Poste de Commandement Communal



Accusé de réception en préfecture
026-212602205-20231213-DEL2023-12-112-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

2. Organisation communale de crise : mise en place du PCC

